

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature de la convention de mise à disposition des salles BERNSTEIN et DEBUSSY de l'école de musique situé au 2ème étage du centre Léon Boyer avec la chorale « Mine de Rien »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que la mairie de Murat a mis à disposition le 2ème étage du Centre Léon Boyer à Hautes Terres Communauté pour y installer l'école de musique, antenne de Murat ;

Vu la délibération n°2022CC-106 du Conseil communautaire en date du 16 juin 2022 validant les tarifs de mise à disposition des salles de l'école de musique de Murat ;

Considérant la demande de location de la chorale « Mine de Rien » en date du 05 août 2025 ;

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de mise à disposition des salles de musique situées au 2ème étage du Centre Léon Boyer avec la chorale « Mine de Rien », représentée par sa Présidente, Madame Marie-Laure VION. Les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée (uniquement les week-ends définis dans la convention et selon la disponibilité des salles) : du 1er septembre 2025 au 30 août 2026 ;
- Conditions financières : 400 € l'année ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

The image shows a blue circular official stamp of 'HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, stylized signature in dark ink, which appears to be 'Didier ACHALME'.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.